



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LOTISSEMENT SUR LA COMMUNE DE BACQUEVILLE-EN-CAUX

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Terroir de Caux

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Luc CORNIERE, Président

RCS / SIRET

2	0	0	0	6	8	5	3	4	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules	Le projet prévoit la réalisation d'un parking de 80 places, il est donc soumis à un examen au cas par cas pour la catégorie "a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus".
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager	Le projet recouvre une superficie de 6,4 ha avec une surface de toiture estimée à 1,5 ha et 1,2 ha de voiries et parking. Le projet est donc soumis à un examen au cas par cas pour la catégorie 39 avec une surface de plancher comprise entre 1 et 4 ha et dont le terrain d'assiette est inférieur à 10 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet correspond à la construction d'un lotissement, de résidences inclusives pour personnes âgées et une maison de la santé sur la commune de Bacqueville-en-Caux sur une surface d'environ 6,4 ha.

Les parcelles concernées par ce projet sont situées au nord-ouest du centre-bourg et en continuité avec le tissu urbain de la commune. Le projet prévoit notamment la modification de l'occupation du sol par l'aménagement de voies d'accès et d'un parking afin de desservir les futures constructions. L'aménagement des lots sera à la charge du futur acquéreur.

La surface du projet est divisée en espace public et en lots :

- les espaces publics représentent une surface de 3,33 ha ;
- les 52 lots sont d'une surface totale de 3,11 ha, constructible à 40 % (soit 1,5 ha).

La surface imperméabilisée totale du lotissement est estimée à environ 2,7 ha, ce qui correspond à 1,2 ha pour les voiries, parking et à 1,5 ha de toiture.

Le plan de masse en annexe 4 présente l'ensemble des aménagements prévus au projet dont le parking.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de lotissement s'étend sur une surface d'environ 6,4 ha en continuité avec le tissu urbain. L'emprise du projet est identifiée en zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (AU) dans le PLU de Bacqueville-en-Caux. Le projet permet de proposer une offre de logement à proximité immédiate du centre-bourg.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de participer au développement communal tout en contribuant à la qualité de vie urbaine et à une optimisation de la consommation d'espace conformément au SCOT du Pays Dieppois.

Le projet de construction a pour objectif de créer :

- des logements individuels sur 52 lots d'une superficie comprise entre 262 et 960 m² ;
- des résidences inclusives pour personnes âgées sur 8 211 m² ;
- une maison de la santé sur 3 333 m².

Le projet prévoit également la création de voies d'accès et d'un parking de 80 places afin de faciliter le stationnement des visiteurs ou des personnes se rendant à la maison de la santé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Au droit de l'emprise du projet, le maître d'ouvrage projette les aménagements suivants afin de desservir les logements individuels, les résidences inclusives pour personnes âgées et la maison de la santé :

- La création de voies d'accès et de cheminement piétonnier ;
- La création d'un parking ;
- La mise en place du réseau collectif (eau potable, assainissement des eaux usées, eau pluviale, etc.) ;
- L'aménagement paysager des espaces collectifs dont la création d'aménagement de stockage des eaux pluviales.

Le projet prévoit des travaux de terrassement et d'espaces verts. Les travaux de terrassement concernent les voies de circulation (la création de voie en enrobé, cheminement piéton, le parking), les aménagements de gestion des eaux pluviales et l'aménagement des espaces collectifs.

Les entreprises en charge de réaliser les travaux de terrassement répondront aux prescriptions environnementales de stockage de produits polluants et de gestion des pollutions accidentelles.

Les travaux d'espaces verts seront les suivants :

- La végétalisation des aménagements de gestion des eaux pluviales ;
- La plantation de haies en limite de parcelles entre les lots et la voirie en contact avec les espaces publics ;
- La plantation d'arbres et arbustes sur les espaces publics.

L'aménagement des lots sera à la charge des futurs acquéreurs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a pour vocation le développement de l'habitat et les services en continuité avec le tissu urbain de Bacqueville-en-Caux. L'espace extérieur se décomposera en plusieurs zones distinctes :

- Un espace de circulation et de mobilité (voirie, stationnements, accès piéton ...),
- Un espace de détente et d'espaces verts (au centre de la zone d'étude),
- Un espace résidentiel (parcelles individuelles privatives et résidences inclusives pour personnes âgées),
- Une maison de la santé.

Le parking permettra le stationnement de véhicules légers dont 10 places de stationnement PMR.

Un dossier loi sur l'eau est en cours d'élaboration, notamment pour la rubrique 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol.

Les eaux pluviales de l'ensemble du projet seront gérées par des aménagements situés sur le domaine public (noues, noues à redents, zones décaissées, bassins) et permettant de gérer une pluie de fréquence centennale. La végétalisation des aménagements de gestion des eaux pluviales permettra d'assurer la filtration et l'épuration de l'eau.

Les eaux pluviales du parking rejoindront les espaces décaissés et végétalisés situés autour des places de stationnement. Un cassis inversé (ou cunette) permettra aux eaux de ruissellement du parking de rejoindre l'espace vert situé au centre du projet. Les espaces verts au centre du projet seront décaissés afin de permettre le stockage des eaux pluviales et leur restitution à débit régulé. Les aménagements seront d'une faible profondeur de 50 à 60 cm sauf pour le dernier à 85 cm afin de permettre au débit de fuite de rejoindre la noue située le long de l'accès.

En cas de pollution accidentelle, l'aménagement de gestion des eaux pluviales du parking et celui situé en bas de parcelle (sud-ouest) disposeront d'une vanne permettant de l'isoler et de gérer les produits polluants avant qu'ils ne se dispersent dans le milieu naturel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La superficie du parking est de 2 534 m ²	0,25 ha
La surface en voie d'accès est d'environ 9 543 m ²	0,95 ha
Les lots individuels représentent une surface de 3,1 ha (dont 1,5 ha imperméabilisée et 1,6 ha d'espaces verts)	3,1 ha
Les espaces verts et de détente du domaine public représentent une surface de 2,1 ha	2,1 ha
La surface totale du projet est de 6,4 ha.	TOTAL : 6,4 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet est situé rue du Clos de l'Aiglerie à BACQUEVILLE-EN-CAUX (76 730)

Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes : section AC n° 20, 24, 111, 112, 140 et 152

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 59' 44" _ Lat. 49° 47' 17" 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bacqueville-en-Caux est concernée par le PPRi Saône et Vienne prescrit le 23 mai 2001 pour l'aléa ruissellement et coulée de boue, inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau et par remontées de nappes naturelles. Le projet n'est pas concerné par les zones identifiées dans la carte des aléas de l'étude préalable réalisée en octobre 2000.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par la ZRE Albien par arrêté préfectoral du 23 février 2003. Le projet ne prévoit pas la réalisation de puits ou forage.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est entièrement inclus dans le périmètre de protection éloignée du captage d'alimentation en eau potable de Bacqueville-en-Caux. Conformément aux prescriptions de la DUP du captage de Bacqueville-en-Caux, les matériaux apportés seront inertes et des aménagements permettront de gérer les ruissellements du projet. Les incidences du projet sur la ressource en eau sont évaluées dans le dossier loi sur l'eau en cours d'élaboration.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 800 m du site classé "la vallée de la Vienne à Beauval en Caux, Lamberville, Saint-Mards" (id : 76208000).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les logements seront alimentés en eau potable via le réseau AEP du captage de Bacqueville-en-Caux. Le projet ne prévoit pas la réalisation de nouveau prélèvement d'eau par puits ou forage. La consommation est à usage domestique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation de travaux de terrassement au niveau des voies de circulation et pour la création des aménagements de gestion des eaux pluviales. La terre végétale issue des terrassements des voiries (environ 30 cm de profondeur) sera évacuée par l'entreprise chargée des travaux. Pour les aménagements de gestion des eaux pluviales, la terre végétale des 30 premiers centimètres sera réutilisée en fond d'ouvrage, les volumes de terre supplémentaires seront évacuées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'apport de matériaux nécessaires à la minéralisation des futures zones de voirie et parking.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucune zone remarquable ou protégée. Il est situé sur une prairie actuellement exploitée pour la ressource fourragère. L'intérêt écologique du site se retrouve essentiellement au niveau des haies, qui présentent un intérêt pour la faune. Le projet induit la destruction de cet espace naturel mais il intègre la création d'espaces verts (2,1 ha en domaine public et 1,6 ha en domaine privé) et le maintien d'un linéaire de 25 m de haie au sein du projet, le maintien de franges végétalisées sur la partie ouest et sud du site et la plantation de ligneux. Au sein du projet, les aménagements ont été pensés afin de conserver la continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'environ 6,4 hectares de prairie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'installation industrielle recensée à proximité du projet. La commune de Bacqueville-en-Caux est concernée par le risque lié au transport de marchandises dangereuses. Le projet étant à vocation résidentielle et de services, il n'est pas concerné par les risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques naturels recensés sur la commune concernent le risque d'inondation et de mouvement de terrain. Le projet n'est pas concerné par une cavité souterraine et/ou un périmètre de protection (source : BRGM, 23/02/2015). Le projet n'est pas concerné par les zones identifiées dans la carte des aléas de l'étude préalable à la mise en place d'un PPRI réalisée en octobre 2000. L'emprise du projet n'est donc pas soumise aux risques naturels. Cependant, le projet ne doit pas aggraver le risque d'inondation en aval, pour cela des aménagements de gestion des eaux pluviales sont intégrés au projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'un lotissement induira une augmentation du trafic routier mais limité aux allers/retours des futurs habitants. Le parking est situé à l'entrée du lotissement et permet de faciliter l'accès à la maison de la santé et aux résidences pour personnes âgées. Cette configuration a été pensée afin d'éviter la circulation de véhicules supplémentaires sur les voies d'accès aux logements individuels.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La principale source de bruit sera le trafic routier (véhicules légers) limité aux allers/retours des véhicules des habitants du lotissement (et leurs visiteurs). Le parking situé à proximité de l'entrée/sortie permet d'éviter la circulation de véhicules supplémentaires sur les voies d'accès aux logements individuels et donc les nuisances sonores. Les nuisances pour la résidence existante (au nord) seront réduites par une voie de circulation en sens unique pour les futurs résidents voulant donc rejoindre la D 123.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses concernent les éclairages extérieurs du lotissement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déplacements au sein du projet n'engendreront que des rejets dans l'air liés à la circulation de véhicules légers.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les surfaces bâties, voiries et les espaces extérieurs généreront des ruissellements. Le projet est soumis à la rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'eau (un dossier est en cours de rédaction). Les aménagements de gestion des eaux pluviales seront dimensionnés pour gérer une pluie de fréquence centennale. Les eaux de ruissellement rejoindront un réseau de noues/zones tampons de faible profondeur et végétalisée ; puis l'ouvrage de gestion des eaux pluviales situé au point bas et équipé d'un débit de fuite de 12,8 l/s (2 l/s/ha aménagé) vers le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera raccordé au réseau d'eaux usées et les effluents rejoindront la station d'épuration de Bacqueville-en-Caux. La STEP présente une capacité de traitement de 2 300 EH pour une charge entrante de 1 310 EH d'après les données de 2018. Le dossier Loi sur l'eau abordera ce point.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, Inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La production de déchets sera de type déchets ménagers, ils seront gérés par la Communauté de communes Terroir-de-Caux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur une prairie qui ne sera donc plus exploitée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'éviter et réduire les impacts du projet sur l'environnement, des aménagements sont prévus pour favoriser l'intégration paysagère, la biodiversité et gérer les eaux pluviales (y compris les pollutions potentielles) sur les parcelles du projet.

En effet, le projet prévoit la plantation de haies, d'arbustes / arbres dans les espaces verts afin de créer une trame paysagère cohérente et en continuité avec l'existant. Les plantations ont été pensées afin d'assurer la continuité écologique entre l'espace de détente (au centre du projet) et les franges végétalisées (en limite du projet) afin de maintenir une trame verte au sein du projet et réduire l'incidence du projet sur la biodiversité. Il intègre également la conservation de 25 m de haie existante entre les lots 3 et 8.

Pour la gestion des eaux pluviales générées, le projet prévoit la création d'aménagements de faibles profondeurs et plantés d'hélophytes afin d'assurer la filtration des eaux. Les eaux de ruissellement seront gérées par des successions de noues / noues à redents / dépressions qui permettront de stocker et restituer les eaux pluviales par débit de fuite vers le milieu naturel. Les préconisations seront prises pour éviter les pollutions et les gérer le cas échéant, afin d'éviter les incidences sur les eaux superficielles et souterraines en phase travaux et en phase de vie du projet. Le dossier loi sur l'eau présentera les caractéristiques des aménagements de gestion des eaux pluviales.

A priori, le projet n'aura aucun effet négatif résiduel sur l'environnement ou la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait l'objet d'une réflexion afin d'intégrer les enjeux environnementaux : création d'une trame végétalisée (plantations de haies, arbustes, arbres), gestion des eaux pluviales et insertion paysagère des aménagements.

Au vu de tous ces éléments, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7_ Etat initial du site : En complément du document CERFA, ce document présente le contexte, les risques naturels, la ressource en eau, le contexte hydrologique et le patrimoine naturel (partie 5 et 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bouyrolle en Caux

10.04.2020

Signature



